



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

Date de convocation : 03 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°26-01	27	03	05	30
Pour la délibération n°26-02	27	02	05	29
Pour la délibération n°26-03 à 26-02,1 inclus	29	03	04	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, MM. GERMAIN PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUHEL, WUILQUE, Mmes LETOURNEUR, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE (à partir du point n°2), Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, BRUN, ORTEGA (à partir du point n°2) BALSAN (à partir du point n°3), Mme LESAULNIER, MM THOMAS, VALLÉE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Daniel JUBERT ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (Maire)
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Nolwenn LÉOSTIC ayant donné pouvoir à M. Philippe BRUN

ABSENT : - M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-13 Subvention à l'association Loups Hockey'Eure pour l'utilisation de la patinoire Glacéo

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :
Par affichage, le

12 FEV. 2023
12 FEV. 2023

Fait à Louviers, le 12 FEV. 2023

Le Maire,
François-Xavier PRIOLLAUD

N° 26-013

SUBVENTION A L'ASSOCIATION LOUPS HOCKEY'EURE POUR L'UTILISATION DE LA PATINOIRE GLACÉO

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que depuis la construction du complexe Glacéo dédié aux sports de glace et la fermeture de la patinoire du Kolysé, la Ville de Louviers soutient l'association des Loups Hockey'Eure par le versement d'une subvention de fonctionnement afin de lui permettre l'utilisation de la patinoire du complexe Glacéo sans surcoût financier.

Il convient de procéder au versement d'une subvention pour l'année 2026. Celle-ci d'un montant de 31 200 € est dédiée exclusivement au financement des activités de sports de glace organisées par l'association au sein du complexe Glacéo.

La subvention sera versée en une seule fois.

L'association aura pour obligation de remettre à la commune un compte rendu financier annuel attestant de l'emploi de la subvention avant le 31 décembre 2026.

La commune se réserve le droit de réviser l'opportunité ou le montant de la subvention en fonction du développement des activités de l'association.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29,

Vu la délibération n°20-150 du 28 septembre 2020 approuvant la convention quadripartite (agglomération Seine-Eure, la Ville de Louviers, le délégataire et l'association des Loups Hokey'Eure) annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour le versement d'une subvention à l'association des Loups Hockey'Eure pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 d'un montant de 31 200 €.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

